L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 7 DECEMBRE 1876. 29me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 7 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear,—fonds d'un magasin de marchandises sèches, chapeaux, bottes, souliers, etc., etc.

Par S. Guinault, au No 5 de la rue Ste Anne, maisons flottantes, un café.

Par E. Breaux, aux Nos 111 et 113 de la rue de Chartres—meubles, pianos, etc.

Par Hofman, Marks & Co, au No 33 de la rue des Magasins—habillements de clientèle, lingerie, chapeaux, casquettes, parapluies, valises, articles en caoutchouc, etc.

SPECTACLES.

Jeudi, 7 décembre 1876.

VARIETES—Home.
ACADEMIE—The Hunchback.
SALLE GRUNEWALD—Prof. Harris, prestidigitateur.
SALLE DU CRESCENT—Grande partie de billard.

Le couronnement de l'infamie.

Quelque préparés que fussent les esprits, en Louisiane et dans toute l'Union, à voir les quatre membres du Bureau des Retours commettre des fraudes dans la compilation des votes de la Louisiane, on se demandait, cependant, comment ceux-ci pourraient s'y prendre pour renverser une majorité de huit mille voix.

La méthode qu'ils ont employée est encore dans le secret de leurs délibérations, car ils n'ont publié, dans leur promulgation officielle, que les totaux des votes qu'ils daignent accorder aux différents candidats.

Nous n'avions, certes, aucune illusion et nous nous attendions à voir déclarer élus tous les candidats radicaux d'Etat, mais ce n'est pas, cependant, sans une sorte de stupeur que nous avons lu les chiffres des votes que l'on trouvera dans le tableau comparatif publié plus loin.

Ce n'est pas huit mille voix que les membres du bureau des retours ont supprimées en vertu de leur pouvoir discrétionnaire, c'est plus de TREIZE MILLE VOIX légalement données qu'ils ont biffées dans leur séance secrète.

Ils ne daignent même pas faire savoir dans quelles paroisses et dans quels polls ils ont fait ce retranchement de plus du sixième des votes démocratiques, cela eût pu être gênant. Ils se contentent de donner les totaux et l'on peut constater que tandis qu'ils n'ont enlevé aux candidats radicaux que 3059 voix au plus sur le vote réel, ils ont volé aux candidats démocrates jusqu'à

13,350 voix.

Les termes nous manquent pour flétrir, comme elle mérite de l'être, la conduite de ces quatre hommes que les considérations les plus viles ont poussés à voler, non seulement une élection d'Etat mais encore une élection présidentielle et congressionnelle.

Ce n'est pas seulement à la face de la population de ce petit Etat que ces hommes ont menti, c'est à la face d'une nation entière de près de quarante millions d'âmes. Ce n'est pas seulement le verdict de 150,000 électeurs louisianais qu'ils se sont permis de renverser, c'est celui de huit millions et demi d'électeurs qu'ils ont entrepris de changer.

Depuis que le radicalisme a été imposé, à la suite des lois de reconstruction, par les baïonnettes de Sheridan, à la Louisiane, quatre fois déjà, nous avons vu le scrutin violé par l'arbitraire et la fraude : en novembre 1868, quand Warmoth, d'un trait de plume, supprima 42,000 votes sous prétexte d'intimidation ; en 1870, lorsque dans son autre du Mechanic's Institute, il refit l'élection de l'Etat et jusqu'à celle de la ville au profit de ses créatures ; en 1872, lorsque le Bureau des retours Lynch-Herron, d'infâme mémoire, établit l'usurpation Kellogg ; enfin, en 1874, lorsque le Bureau actuel se permit de fabriquer une majorité législative radicale par des fraudes tellement fortes qu'un comité congressionnel républicain se crut obligé de faire rendre la majorité aux démocrates.

Mais, jamais, croyons-nous, les créatures de la cotterie de la Douane, n'ont montré à la fois plus d'impudeur, de cynisme et d'audace que dans les circonstances actuelles. Il faut qu'ils se soient sentis bien appuyés par les conspirateurs, dont ils sont les instruments, pour avoir osé porter aussi ouvertement atteinte au droit du peuple américain d'élire son président.

C'est en présence de témoins représentant les deux grands partis nationaux, venus de divers points de l'Union, qu'ils ont eu l'audace de commettre ce crime de lèse-souveraineté populaire.

Ils ont agi ainsi pour deux raisons : parce qu'ils comptent recevoir le prix de leur complaisance et parce qu'ils se croient irresponsables de leurs actes vis-à-vis de la cour tribunal civil ou criminel. Ils oublient que le verdict de la conscience populaire doit les condamner, ou ils sont cuirassés contre ce châtiment moral qu'inflige la réprobation d'un peuple indigné. Peut-être aussi, ont-ils espéré que devrait la grandeur de la crise nationale suscitée par leur action criminelle, leur infime personnalité disparaîtrait et s'effacerait parce que l'attention se reporterait sur les acteurs principaux du drame dont ils n'ont été que les introducteurs.

Tout grand crime reçoit dans ce monde ou dans l'autre, son châtiment. Détournons donc nos yeux des auteurs de la grande infamie qui vient, encore une fois, d'attirer une triste notoriété sur la Louisiane, et ne pensons plus qu'au devoir que la situation créée par cette nouvelle tentative d'usurpation, impose aux patriotes Louisianais. Nous aurons à examiner cette situation dans toutes ses conséquences et à préparer les esprits aux dures épreuves que notre Etat aura encore à traverser avant de voir luire l'aube du jour de délivrance.

LA SÉANCE DU COMPTE DES VOTES AU CONGRÈS.—Nous trouvons dans un journal du Nord une insinuation assez significative :

Nous lisons dans une correspondance de Washington qu'on s'occupe beaucoup de la prochaine réunion du Congrès et surtout de ce qui se fera quand le moment sera venu de compter les votes en vue de la présidence. L'usage suivi depuis longtemps veut que les deux Chambres se réunissent dans la salle des représentants, plus commode parce qu'elle est beaucoup plus vaste que celle du Sénat. Il est probable qu'on s'écartera de cet usage au mois de février prochain. La raison en est que la majorité démocrate voudra mettre la vingt-deuxième règle, suivant laquelle les deux assemblées doivent délibérer séparément quand on conteste l'admission du vote d'un Etat.

Suivant la règle, dès qu'une objection est faite, le speaker de la Chambre devra inviter le Sénat à se retirer. Le Sénat, qui considère la règle comme abrogée, ne voudrait pas faire droit à cette invitation, et se trouverait par conséquent dans une position très fausse s'il négligeait dans la salle des représentants. Au contraire, si la réunion se tient dans la salle du Sénat, les représentants pourront se retirer et délibérer séparément, sans troubler en rien l'ordre de la séance.

Nous ferons observer que la Chambre pourrait insister pour que la séance ait lieu dans sa salle, en invoquant l'usage et les précédents. Elle aurait le droit de regarder comme un acte de défiance injurieux la prétention du Sénat d'introduire une innovation aux usages, dans les circonstances actuelles.

—La liquidation des chaussures, échantillons centenaires, ne s'opère qu'à la Maison Ste-Anne.

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.—Si vous voulez un remède qui renferme toutes les propriétés remarquables du navet indien pour les affections des poumons, demandez le Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace, pharmacien, rue des Champs Elysées, 23 et 25. On le trouve aussi chez les principaux droguistes.

—Chaussures de saison haute nouveauté, coupe Belge, Parisienne et Hongroise, à la Maison Ste-Anne.

Le vote de la Louisiane.

Le gouverneur légal de la Louisiane, John McEnery, a promulgué hier, dans le *Picayune*, le tableau des votes réellement donnés en Louisiane aux électeurs présidentiels. Ce tableau contient les votes par paroisse. Il en résulte que les électeurs de Tilden ont obtenu de 83,474 voix à 83,659 et ceux de Hayes de 74,903 voix à 77,174, ce qui laisse aux premiers des majorités variant de six à près de neuf mille voix. On trouvera les totaux dans le tableau ci-dessous.

En conséquence de cette promulgation, le gouverneur McEnery a délivré aux huit électeurs de Tilden des certificats attestant leur élection, et ces huit électeurs, réunis hier à la Maison d'Etat, ont donné les huit votes légaux de la Louisiane pour Tilden et Hendricks.

D'un autre côté, le Bureau des retours a fait promulguer hier dans le *Republican* le résultat du scrutin revu et corrigé par lui, c'est-à-dire diminué de plus de quinze mille des voix réellement données. Il n'a publié que les totaux et non les votes par paroisse. Il a déclaré élus les électeurs de Hayes et tous les candidats radicaux aux fonctions d'Etat et quatre candidats radicaux sur six au Congrès.

On trouvera dans le tableau suivant les totaux comparés avec le chiffre des voix supprimées par le Bureau des retours.

Les électeurs radicaux se sont réunis hier à deux heures à la Maison d'Etat et ont voté pour Hayes et Wheeler. Il sera donc envoyé à Washington deux versions différentes du vote de la Louisiane dans l'élection présidentielle.

Tableau comparatif du vote réel et légal de la Louisiane avec le vote déclaré par le Bureau des Retours.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour Tilden.	Vote réel	Bureau des Retours.	Voix supprimées.
McEnery.....	83723	70508.	13215
R. C. Wickliffe	83859	70509	13350
L. St. Martin..	83850	70553	13297
F. P. Poché....	83474	70325	13159
A. De Blanc...	83833	70536	13297
W. A. Seay....	83819	70535	13287
E. G. Cobb.....	83530	70423	13107
K. A. Cross....	83603	70566	13037
Pour Hayes.			
W. P. Kellogg.	77174	75135	2039
J. H. Burch....	77162	75197	2065
Peter Joseph..	74913	74014	899
A. A. Sheldon..	74902	74027	875
Morris Marks..	75940	74418	1522
A. B. Levissee..	75595	74003	1592
O.H.Brewster..	75479	74017	1462
Oscar Joffrion..	75618	74736	882

GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

F. T. Nicholls..	84487	71198	13289
L. A. Wiltz....	84243	71098	13144
S. B. Packark..	76477	74634	1843
C. C. Antoine..	76471	74609	1862

Autres résultats promulgués par le Bureau des retours.

Secrétaire d'Etat.

R. Honoré, radical	74855	
W. A. Strong, démocrate	70,596	

Auditeur.

George B. Johnson, rad	75,555	
A. Jumel, dém	70,291	

Avocat-Général.

William H. Hunt	75,036	
H. N. Ogden	70,886	

Surintendant de l'Instruction.

Wm. G. Brown	74 446	
E. M. Lueher	71,106	

Congrès.

1er District.

W. M. Burwell, rad	11,886	
R. L. Gibson, dém	14,488	

2me District.

H. C. Dibble, rad	11,447	
E. J. Ellis, dém	13,548	

3me District.

C. B. Darrall	15,636	
Joseph H. Acklen	18,853	

4me District.

G. L. Smith	10,383	
J. B. Elam	9,674	

5me District.

J. E. Leonard	13,881	
W. W. Farmer	9,212	

6me District.

Charles E. Nash	10,797	
E. W. Robertson	10,768	

Des chiffres qui précèdent il résulte que dans le premier et le second district congressionnel, le bureau des retours n'a écarté qu'environ 1200 voix, dont 900 démocratiques dans divers polls.

Cela semblerait indiquer que le résultat pour les places de la paroisse d'Orléans ne sera pas changé, mais il se peut que par ces suppressions, le bureau ait résolu d'élire un ou deux radicaux à la Chambre dans les wards où la majorité était faible.

Dans le troisième district congressionnel, le vote n'a pas été sensiblement modifié, le bureau n'a écarté que quelques centaines de votes de la paroisse Lafayette.

Dans le quatrième, le bureau a enlevé au candidat démocrate J. B. Elam 2600 pour déjouer un son concurrent.

Dans le cinquième, le bureau a volé au démocrate, W. W. Farmer, 3763 votes.

Dans le sixième, c'est encore plus fort, le bureau pour pouvoir donner au radical Nash une majorité de 94 voix sur le colonel Ed. Robertson, démocrate, a enlevé à ce dernier 5743 votes.

La Chambre des représentants étant juge de l'élection de ses membres, mettra à néant toutes ces fraudes.

Le but des radicaux a été d'élire les électeurs présidentiels, les fonctionnaires d'Etat et une majorité dans les deux Chambres de la législature, afin que celle-ci puisse élire deux radicaux au Sénat des Etats-Unis. On pense que le bureau a ainsi fabriqué une majorité radicale de 32 dans la Chambre et de six au Sénat.

—St-Ann Shoe Store.

COUPS D'ENCENSOIR A CÉSAR-GRANT.—On lit dans une correspondance de Washington du 30 novembre :

Une des sensations de ce Thanksgiving Day autrement très tranquille a été causée par les excentriques bouffonneries du clergyman favori du président, le Rev. Newman, ex-agent consulaire, qui avait pris pour texte de son sermon : "Les périls de l'heure." Il a tracé un portrait effrayant et amplifiguorique des dangers qui menacent, à ce qu'il croit, l'existence même de la République. Le président Grant était présent et écoutait avec satisfaction la rieuseuse mise en nomination du parti démocrate par le Rev. Newman.

A un certain passage de sa harangue politique, l'onctueux clergyman était littéralement bouillant d'émotion, et la conférence s'est tellement laissée emporter par l'enthousiasme, qu'oubliant le caractère sacré du lieu, elle a éclaté en bruyants applaudissements. Leur occasion était l'opinion, exprimée par le Rév. Newman, qu'en envoyant des troupes dans le Sud Grant a été une fois de plus le sauveur d'une race foulée aux pieds.

Le président semblait être entièrement indifférent, et l'expression apathique de son visage n'a pas changé une seule fois, pas même pendant le vacarme des applaudissements.

— Cherchez-vous une botte imperméable, allez à la Maison Ste-Anne.

ELECTIONS EN FRANCE.—Nous lisons dans *Les Débats* :

Dans les deux élections qui ont eu lieu hier, la victoire a été partagée entre les partisans et les adversaires de la république. Les partisans de la république l'ont emporté dans le Drôme, où M. Christophle a été élu député par 10 083 voix contre 6.741 voix données à M. Monier de la Sizeranne, candidat bonapartiste ; mais ils ont été battus dans le Doubs, où M. de Mérode a été nommé sénateur par 505 voix contre 303 données à son concurrent républicain, M. Fernier.

Nantes, 30 novembre.—Election d'un conseiller général.—Canton de Saint-Mars-la-Jaille : Inscrits, 2,337 ; votants, 1,506 ; M. de la Perronnaye, légitimiste, 1,069 (élu) ; M. Lefort, libéral, 437 voix perdues, 4.

—Plus de rhume, si on se chauffe à la Maison Ste-Anne.

MEUBLES.—Les prix de Jos. B. Hubberd, marchand de meubles au coin des rues Perdido et Remparts, sont toujours étonnants, et nous conseillons aux personnes qui ont des emplettes de meubles à faire, à ne pas négliger cette occasion de bon marché extraordinaire.

—Corine, Armantine, Antoinette, toutes nouveaux genres à la Maison Ste-Anne.

Adresse du Gouverneur Nicholls au peuple de la Louisiane.

Votre conduite a mérité l'approbation de tous les bons citoyens des Etats-Unis. Au milieu d'événements qui portent atteinte à vos intérêts les plus sacrés, vous êtes restés calmes et prudents, et vous avez respecté la loi.

Ces événements dont vous avez attendu le développement avec une si pénible anxiété ont enfin eu pour résultat une tentative désespérée, de la part des conspirateurs, faite par l'entremise de quatre hommes sans scrupule, agissant sans un vestige d'autorité légale et en violation de leur serment, dans le but de substituer leur volonté à la volonté populaire telle qu'elle a été exprimée au scrutin, librement, loyalement, paisiblement et légalement.

L'outrage qu'ils s'efforcent de consommer ne frappe pas seulement les libertés du peuple de la Louisiane, mais les libertés du peuple de toute l'Union américaine.

Leur tentative sera certainement vaine, à moins qu'ils ne réussissent, comme ils l'espèrent, à exciter à tel point votre indignation par le seul fait de leurs énormités, que vous soyez induits à recourir à un remède autre légal, et à détourner de cette façon l'attention du pays tournée vers eux pour la porter sur vous.

Votre bon sens et votre jugement doivent vous dire que le salut de votre Etat et le triomphe final du droit et de la justice dépendent de votre modération qui permettra que ces résultats soient obtenus par des moyens légaux. La première considération pour tout citoyen doit être le bien de l'Etat et la perpétuation des institutions républicaines. Tout acte basé sur un autre motif est indigne de l'occasion. Ai-je besoin de vous rappeler qu'il y a des époques critiques dans l'histoire de chaque peuple où l'on donne la plus grande preuve de son courage et de son dévouement à la chose publique en sachant contrôler noblement ses passions.

Le moment est venu où le devoir me commande de parler. Comme gouverneur de la Louisiane dûment élu, je m'adresse, en appelant à mon aide toute l'influence morale dont je puis disposer, à tous ceux qui pensent comme moi, et je leur demande non seulement de préserver la paix quant à eux, mais de s'opposer aussi à ce que d'autres, s'il y en a, essayent de trouver un moyen de délivrance par la violence.

Concitoyens de la Louisiane, vous êtes connus à de rudes épreuves !

Dans l'intérêt de l'Etat que vous aimez tant, dans l'intérêt des lois et des institutions par lesquelles vous êtes gouvernés, je vous conjure de maîtriser vos passions et votre ressentiment pour ne songer qu'à la grande œuvre de la rédemption. Cette rédemption, j'en suis certain, est proche, car le cœur du peuple américain bat à l'unisson du vôtre, et comme vous il veut le maintien d'un gouvernement libre et des droits constitutionnels.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Nouvelle-Orléans, 6 déc. 1876.

—E. Angaud, maison Ste-Anne.

REPRÉSENTATION A L'OPÉRA DU CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS AU BÉNÉFICE DES INCENDIÉS—Madame Vezian ayant généreusement consenti à ajourner la représentation que le Club Dramatique Louisianais devait donner dimanche à son bénéfice pour permettre au club de donner une représentation au bénéfice des victimes de l'incendie, le club a offert ses services au comité de secours qui s'est empressé de les accepter. Le club a chargé un comité de cinq de ses membres composé de MM. E. Dupaquier, J. R. Sarrasin, Paul M. Godchaux, Eugène Dardenne et James Durel, de s'entendre avec le comité de secours pour les détails de cette représentation, dont on trouvera le programme dans nos colonnes.

Ajoutons que le club a voté une souscription de $50 qui a été remise immédiatement au comité de secours.

—Maison Ste-Anne.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La politique fait décidément tort aux théâtres. L'Académie, cette scène si populaire, n'avait pas hier son contingent habituel de spectateurs. L'inquiétude est générale et la décision inique du Returning Board n'est pas de nature à la calmer. Mme Bowers lutte vaillamment contre cette fâcheuse situation, et nous espérons qu'elle triomphera et en triomphera. Les esprits inexercés ont besoin de délassement, et le théâtre est appelé à faire une heureuse diversion aux préoccupations dont nous ne saurions nous affranchir. Or, où trouver de plus agréables distractions qu'à l'Académie ! L'affiche nous annonce encore "Marti" pour ce soir.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—"David Garrick" a été joué hier devant une salle assez bien garnie. M. Sothern, dans le rôle de Garrick, s'est révélé au public sous un nouveau jour, et tout le monde a admiré la souplesse de ce talent qui sait se plier aux exigences les plus diverses. S'il possède le secret de faire rire il a aussi celui d'émouvoir. Il trouve dans les situations dramatiques des accents qui vont au fond de l'âme et font tressaillir l'auditoire. Dans une scène d'ivresse, il a été d'un réalisme effrayant. La charmante comédie de Robertson, —"Home"—sera représentée demain, et M. Sothern prendra son bénéfice vendredi. On retient déjà des places, et ceux qui ne veulent pas s'exposer à être désappointés feront bien de s'adresser immédiatement à notre ami "Kit".

—New England Shoe Agency.

HARTZ, LE GRAND MAGICIEN.—Il y avait foule à la représentation de ce prestidigitateur extraordinaire, mardi soir, à la salle Grunewald, et tout le monde en est sorti enchanté. Le fait est que ses tours sont uniques et bien faits pour surprendre le spectateur quelque difficile à charmer qu'il soit. Mr Hartz réclame la distinction d'être le prince des magiciens et sa prétention n'est pas déplacée, car il a certainement peu de rivaux dans sa profession. Il a mis de côté tous les vieux exercices connus du public et les siens paraissent entièrement nouveaux. Nous avons déjà parlé du "Chapeau du Diable" pour auquel Mr Hartz a donné un développement merveilleux. La "Production miraculeuse" est peut-être ce qu'il fait de plus étonnant. Il produit avec un mouchoir de soie une immense oie pleine de panaris, avec des plumes magnifiques, d'une yarde de long, et six grands bols d'eau où il y a des poissons dorés. Ces bols reposent sur des supports qui ont six pouces de haut, ce qui augmente énormément la difficulté de l'opération.

"L'Oranger et le Papillon" est une des plus belles des nombreuses illusions pratiquées par le magicien. Un arbre parfaitement vert est placé en pleine vue de l'assemblée. Le mouchoir d'une dame est placé sur la table près de l'arbre. Au commandement, les fleurs deviennent des fruits mûrs. Le mouchoir disparaît et une des oranges sur l'arbre s'ouvre et laisse sortir deux papillons qui tiennent chacun un bout du mouchoir.

Mais le plus incompréhensible de tous ces tours est la "Boîte Indienne." Cette boîte vide est mise sur la plateforme. Deux personnes de la société Feximaniant à fond. Elles l'attachent ensuite et la ferment soigneusement. Elles l'ouvrent, et outre, une couverture et le tient de nouveau. Un homme s'assoit sur la boîte et on lui jette dessus une couverture qui est attachée à la boîte et alors enfermé dans un cabinet. Quelques minutes après, le cabinet est ouvert et l'homme a disparu. Mais quand on détache et ouvre la boîte, on trouve l'homme au fond.

La soirée de Mr Hartz a été réellement des plus amusantes et des plus extraordinaires. Nous ne devons pas oublier de dire qu'il a été habilement secondé par Mme Hartz dont la supériorité d'exécution sur le piano est tout-à-fait remarquable.

—Le Drapeau Rouge, Maison Ste-Anne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LES ÉLECTEURS DÉMOCRATES.

Leur réunion et leur vote.

INTRUSION DE LA POLICE.

Les électeurs présidentiels démocrates se sont réunis hier à midi, dans la salle des Représentants, et ont élu pour président Wickliffe comme président et J. Poché comme secrétaire. Immédiatement après cela, ils ont procédé au vote pour le président et le vice-président des E. U.

Au vote pour le président est comme suit :

Samuel J. Tilden, de l'Etat de N. York, 8 ; pour vice-président, Thos. A. Hendricks, de l'Indiana, 8.

Après la déclaration du vote, le juge E. M. Spofford a été choisi à l'unanimité comme messager pour porter les votes à Washington.

Quand les électeurs étaient occupés à apposer leurs signatures sur le relevé des votes, les capitaines de police Lawler et Gray sont entrés dans la salle et ont informé le président qu'ils avaient reçu de Kellogg l'ordre de fermer les portes de la Chambre et d'empêcher toute action ultérieure des électeurs dans la Maison d'Etat. On a demandé à Edward Pinot de quel droit il avait ouvert les portes de la Chambre des Représentants, et il a répondu que c'était que de par prérogatives comme sergent-d'armes de la Chambre.

Le capitaine Wickliffe, comme président, a déclaré que le sergent-d'armes n'avait un ordre délivré verbalement, et il a fait valoir qu'ils n'étaient réunis dans ce local conformément à la loi. Le capt. Lawler est sorti alors pour aller chercher un ordre écrit de Kellogg et le capt. Gray est resté pour garder la salle.

LES ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS.

Leur réunion à la maison d'Etat.

L'ex-détail a dit que jusqu'à 11 heures du matin, hier, il n'avait reçu aucune notification aux électeurs de Hayes. Il a ajouté qu'il ignorait quand et où les électeurs républicains se réuniraient. Son interprétation de la loi est qu'ils pourraient se réunir quand ils voudraient dans la journée et déposer leurs votes.

Le gouv. Kellogg a montré la dépêche suivante qu'il dit avoir reçue hier matin :

Tallahassee, 5, 10 heures du matin.—La majorité de Hayes est de 926 ; Scarnon et les deux candidats républicains au Congrès sont élus. W. E. CHANDLER.

A midi, le cabinet du gouverneur et son antichambre étaient foulés de républicains. Les électeurs se sont réunis, mais ils n'ont été appelés à l'ordre qu'après midi.

Vers midi et demi, le capt. Lawler est revenu à la salle des représentants et a annoncé qu'il y avait un ordre de sa part, qui réclamait la salle ; que le gouverneur Kellogg n'avait aucune objection à ce que la réunion eût lieu dans la salle, mais qu'il pensait que le sergent d'armes ne devait permettre aucun meeting dans la salle sans qu'il eût été préalablement consulté.

Le vote de la ville sera promulgué jeudi matin par le Bureau des Retours.

INTÉRÊT DE LA DETTE CONSOLIDÉE

Suggestion.

Sous ce titre nous lisons dans le *Republican* un petit article qui intéresse les créanciers de l'Etat. Le conseil suggère de la valeur comme mesure financière et n'est pas de nature à soulever beaucoup d'opposition. Voici cet article :

"Il ne s'en faut que de $35,000 qu'il y ait assez de fonds collectés pour payer les coupons qui seront dûs le 1er janvier 1877, sur tous les bons consolidés non encore payés de cet Etat. Les quatrièmes régiments trimestriels des collecteurs de taxes d'Etat—qui sont toujours les plus forts de l'année—devraient faire entrer au Trésor vers le 10 janvier, presque tout ainsi tout ce qu'il faudrait pour payer l'intérêt entier sur les nouveaux bons qui seront émis à la place des anciens titres actuellement enregistrés pour leur conversion.

Dans ces circonstances, la convocation du Bureau de conversion ne sera pas longtemps retardée, et nous désirons faire une suggestion aux membres qui le composent. Afin de couvrir toutes les éventualités contre un déficit dans le fonds d'intérêt, ne serait-il pas hautement judicieux pour le Bureau de recommander à la Législature l'adoption immédiate d'une résolution jointe autorisant les collecteurs de taxes à recevoir les coupons d'intérêt non payés des bons consolidés pour taxes d'intérêt arriérées. La taxe d'intérêt non payée s'élève à une somme très considérable, et considérable que les coupons pour le payement desquels l'argent manquerait, seraient rapidement absorbés à un taux très rapproché du pair.

Nous pensons que ce plan serait très favorablement accueilli par les porteurs de bons non encore convertis comme une preuve de la détermination du gouvernement à faire de son mieux pour contenter ses créanciers, et qui contribuerait à affermir beaucoup la confiance déjà très grande qu'inspirent les titres de dette de la Louisiane.

On voit par là, si cet exposé est correct, et nous avons des raisons de croire qu'il l'est, que le payement de l'intérêt du terme de janvier prochain est assuré pour tous les bons actuellement convertis et que la conversion des autres ne se fera pas longtemps attendre.

Les plages.

Si les plages des waterworks peuvent être ouvertes par tout le monde, alors il est inutile de les fermer, et si les plages restent toujours ouvertes les dépenses de compteurs seront toujours considérables. Voilà quatre mois de suite que cette malheureuse galère des waterworks est mise à contribution jour et nuit, car nous devons rendre justice à Mr Bertholf qui a fait tout ce qu'il a pu pour répondre aux besoins des habitants de la ville pendant cette longue sécheresse. Mais comment empêcher ces déprédations d'enfants causées par un amour de destruction véritablement infernal ? On ne peut pourtant pas mettre un officier de planton à chaque hydrant pour veiller à ce que les gens n'y touchent pas. La police a autre chose à faire.

Voilà qui est peu encourageant pour la multiplication des water works en cette ville. Si nous ne pouvons pas faire respecter les hydrants ou les plags d'une seule nuit, comment farons-nous donc quand nous en aurons trois ou quatre à garder, et comment nos finances pourront-elles faire face à des dépenses aussi fortes ?

Nous engageons le Conseil de Ville, quel qu'il soit, à bien réfléchir à cela avant de penser à de nouveaux établissements de même genre qui seraient tout à la fois ruineux et pour le municipalité et pour les habitants, toujours obligés de payer l'eau, et une eau bouque, à un prix énorme.

Représentations au bénéfice des incendiés.

M. J. Aldige, un des membres les plus actifs du comité nommé par le maire dans l'intérêt des malheureux qui ont perdu lors du dernier incendie les ressources dont ils étaient dépourvus, qu'ils pouvaient faire tenir la note suivante que nous nous empressons de publier :

L'Association Dramatique Orléanaise donnera mercredi prochain, 13 décembre, une représentation extraordinaire au profit des incendiés. Le spectacle se composera de

"Les Pauvres de Paris", drame en 7 actes.

"Une Femme qui est grise", vaudeville en 1 acte.

Le Club Dramatique Louisianais donnera lui-même pour le même objet, dimanche 10 du courant, une grande soirée où les pièces suivantes seront représentées :

"Les Premières Armes de Richelieu."
"Jobin et Nanette."
"La visite à Bedlam."

Mme Vezian a gracieusement offert de prendre son bénéfice pas le 17 de ce mois afin de hâter la collection et la distribution des secours dont les malheureux incendiés ont un si pressant besoin.

Les billets pour les deux représentations seront mis en vente demain vendredi et dès le matin de ce jour on pourra retenir des places au contrôle du théâtre. On pourra également, vendredi matin, retenir des places pour la représentation du grand Hermann.

M. Sexton et les incendiés.

Nous croyons devoir rappeler aux amateurs du noble jeu de billiard et au public en général que la grande partie organisée par M. Sexton au profit des victimes du désastreux incendie du protestantisme aura lieu ce soir à huit heures au Crescent Hall Club Room. A l'entrait d'une lutte si belle entre les deux grands champions du billiard, on peut dire que c'est une bonne œuvre à accomplir. Nous engageons donc voir la foule envahir ce soir de bonne heure la salle du club.

Souvenir de Billard.

A propos de l'arrivée ici de Stewart, grand Billardiste, nous avons vu chez Mr Lamontagne, de la rue St-Charles, nous devons dire qu'un grand nombre d'autres lorgnettes sont venues en même temps que celles de Pierre Carmel, Joseph Dion, Jos. Dion, A. Gerrier, M. Thomas et A. P. Rodrigue. La plupart de ces lorgnettes sont déjà connues. A. Gaudet en a le code à personne.

Nouveau divertissement.

Le théâtre Grand Republic est actuellement rouvert à Westwood avec des chansonnettes et des ballets de salon, et, dans une partie de plaisir de la ville, il y a la plus grande curiosité. Les amateurs de ce genre de divertissement ont sur leur table de nuit le Grand Republic. Le programme de ce théâtre est tel qu'il n'est pas plus de voir le lit de la table de nuit.

—Le Drapeau Rouge, Maison Ste-Anne.

Les vote représentatif.

Hier à 2 heures et demie, les électeurs républicains se sont réunis dans la salle du sénat pour voter pour le président et le vice-président. [illegible] à midi et demie, ils ont voté pour le président et le vice-président des E. U. [illegible] Hayes et Wheeler. Ce fait, [illegible] Kellogg est la seule chose qui [illegible] Kellogg est la seule chose qui [illegible] Kellogg est la seule chose qui